

Intéressement 2016

Les résultats du nouvel accord.

Pour une première année d'un accord triennal (dont les objectifs sont toujours plus difficiles à atteindre), **les résultats** démontrent que les efforts des salariés de LATECOERE sont conformes **aux attentes de la Direction Générale** en termes de niveau de **performance**.

Quel est le résultat chiffré ?

La masse salariale à prendre en considération est de 44 796 655 euros pour 2016. C'est au final une somme de **1 119 916 euros** que les salariés Latécoère vont se partager.

Evidemment, pour **FORCE OUVRIERE Latécoère** le montant n'est jamais suffisant quand il s'agit du porte-monnaie des salariés. Mais à l'écoute de nos adhérents, **nous sommes sûrs d'être allé au maximum** des possibilités de négociation sur cet accord.

La répartition du résultat s'effectuera de la façon suivante :

- 50% sur la durée de présence des salariés.
- 50% proportionnellement aux salaires bruts perçus par chacun.

A titre d'exemple, un salarié au salaire mini de 1700 euros toucherait 812 euros.

Les versements (assujetties aux volontés de placement de chaque salarié) devraient avoir lieu semaine 21 et au plus tard le 31 Mai 2017. Pour rappel, les sommes issues de l'intéressement peuvent être :

- Soit, perçues directement (soumises à impôts sur le revenu).
- Soit, affectées en tout ou partie sur le Plan d'Epargne Entreprise (Abondement de 35% pour le fond B, bloquées 5 ans et non soumises à impôts).

Analyse Force Ouvrière Latécoère :

La loi MACRON d'août 2015 modifie les modalités de versement de l'intéressement. A partir de janvier 2016, **sans choix explicite** du salarié, l'affectation par défaut de la prime, se fera **vers la Plan d'Epargne Entreprise**.

Considérations FORCE OUVRIERE:

Pour FORCE OUVRIERE l'intéressement ne doit pas se substituer en tout ou partie au salaire, ni être pris comme un élément modérateur dans le cadre d'une négociation salariale annuelle.

Force est de constater que ce nouvel accord obéit bien à cette règle et que le résultat est là. La signature FORCE OUVRIERE a permis, cette année encore, à ce qu'une somme non négligeable soit distribuée au titre de l'intéressement, ceci afin de partager entre tous les salariés, une part de la richesse qu'ils ont produite.